

## Arrêté de circulation

### Objet : Branchement Enedis pour le compte de Grenoble Alpes Métropole – Montée du Champ de la Vigne

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 17 septembre 2025 de la Société CONSTRUCTEL sise 13 avenue de Montmartin – Corbas (69 960) en vue d'effectuer des travaux de branchement Enedis, montée du Champ de la Vigne,

Le Maire de Murianette

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La société CONSTRUCTEL est autorisée à effectuer à partir du 6 octobre 2025, des travaux de branchement Enedis, montée du Champ de la Vigne pour une durée de 20 jours.

**ARTICLE 2 :** La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat manuel.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue sur 3 mètres ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

**ARTICLE 3 :** La société CONSTRUCTEL prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle plantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société CONSTRUCTEL.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise CONSTRUCTEL devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

**ARTICLE 5 :** Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 19 septembre 2025

Le Maire, Cédric GARCIN.

### DESTINATAIRES :

- Société CONSTRUCTEL
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

